

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA MARNE

N° 921 /2014

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 89-229 du 17 Avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n° 95-1018 du 14 Septembre 1995 modifié fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984,

Vu l'arrêté du 22 juin 2012 fixant la composition de la commission administrative paritaire des personnels administratifs et techniques de la catégorie C,

Vu la délibération n° 08/2014 du conseil d'administration du 14 février 2014 relative à la composition des instances consultatives,

Vu la délibération n° 15/2014 du conseil d'administration du 13 juin 2014 relative à la désignation des représentants de l'administration aux différents organismes et commissions,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne,

ARRETE

ARTICLE 1er : La Commission Administrative paritaire des Personnels administratifs et techniques de la catégorie C du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la MARNE est, à compter du 13 juin 2014, composée comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Premier titulaire :

Monsieur **Charles DE COURSON**, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne, Conseiller Général du Canton de HEILTZ LE MAURUPT,

Suppléant :

Monsieur **Patrice VALENTIN**, 3^{ème} Vice-président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne, Conseiller Général du Canton d'ESTERNAY,

Deuxième titulaire :

Monsieur **Daniel GROSBETY**, Membre du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne, Conseiller Général du Canton d'ANGLURE,

Suppléant :

Monsieur **Gérard BUTIN**, Membre du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne, Vice-président de la Communauté de Communes d'EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE,

Troisième titulaire :

Monsieur **Laurent BURCKEL**, Membre du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne, Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes de VITRY, CHAMPAGNE ET DER,

Suppléant :

Monsieur **Claude PAUL**, Membre du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne, Conseiller Général du Canton de SOMPUIS,

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Premier titulaire :

Monsieur **Jean-Philippe BECANNE**, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, liste FO,

Suppléant :

Monsieur **Laurent RABAULT**, adjoint administratif 2^{ème} classe, liste FO,

Deuxième titulaire :

Monsieur **Rodrigue ADAM**, adjoint administratif 2^{ème} classe, liste Avenir Secours,

Suppléant :

Monsieur **Yann CANONNE**, adjoint administratif 2^{ème} classe, liste Avenir Secours,

Troisième titulaire :

Monsieur **David MOUSEL**, adjoint administratif 2^{ème} classe, liste FO,

Suppléant :

Monsieur **Jean-Marc GERARD**, adjoint administratif 2^{ème} classe, liste FO,

Quatrième titulaire :

Monsieur **Jérôme GUILLAUME**, adjoint administratif 2^{ème} classe, liste FO,

Suppléant :

Monsieur **Freddy LALLEMANT**, adjoint technique 2^{ème} classe, liste FO.

ARTICLE 2 : L'arrêté n° 1060/2012 du 22 juin 2012 susvisé est abrogé.

ARTICLE 3 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fagnières, le **24 JUIN 2014**

Le Président,

Charles de COURSON

ACTE REÇU LE
24 JUIN 2014
PRÉFECTURE DE LA MARNE
D.R.C.L